

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-sept, le 29 juin à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 21 juin 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à la salle des fêtes de Neuvic.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

M. André Alanore qui a donné pouvoir à M. Jean Stöhr,
Mme Maryse Badia qui a donné pouvoir à M. Christophe Arfeuillère,
M. Jean-Marc Bodin qui a donné pouvoir à M. Gérard Vinsot,
M. Jean-Paul Bourre qui a donné pouvoir à Marie-Hélène Pommier,
M. Marc Bujon qui a donné pouvoir à Gilles Magrit,
Mme Sandra Délibit qui a donné pouvoir à Mme Marilou Padilla Ratelade,
M. Pierre Fournet qui a donné pouvoir à M. Alain Fonfrède,
Mme Frédérique Fraysse qui a donné pouvoir à M. Tony Cornelissen,
M. Dominique Guillaume qui a donné pouvoir à Mme Nathalie Delcouderc-Juillard,
M. Jean-Pierre Guitard qui a donné pouvoir à Mme Mady Junisson,
Mme Nathalie Le Gall qui a donné pouvoir à M. Jean-François Michon,
Mme Martine Leclerc qui a donné pouvoir à M. Gilles Chazal,
M. Jean-Marc Michelin qui a donné pouvoir à Mme Laurence Boyer,
Mme Christiane Monteil qui a donné pouvoir à M. Pierre Chevalier,
Mme Laurence Monteil qui a donné pouvoir à M. Daniel Poigneau,
Mme Martine Pannetier qui a donné pouvoir à M. Michel Pesteil,
M. Marc Ranvier qui a donné pouvoir à M. Philippe Pelat,
Mme Valérie Sérrurier qui a donné pouvoir à Mme Annie Gonzalez,
M. Jean-Michel Taudin qui a donné pouvoir à M. Éric Cheminade,

Mme Véronique Bénazet, excusée (non représentée),
M. Éric Bossaert, excusé (non représenté),
M. Robert Bredèche, excusé (non représenté),
M. Daniel Caraminot, excusé (représenté),
M. Bernard Couzelas, excusé (représenté),
Mme Christine Da Fonseca, excusée (non représentée),
Mme Catherine Durand, excusée (non représentée),
M. Michel Lefort Lary, excusé (représenté),
M. Didier Pénéloùx, excusé (représenté),
Mme Nathalie Peyrat, excusée (non représentée),
Mme Sylvie Prabonneau, excusée (non représentée),
M. Joël Pradel, excusé (représenté),
M. Bernard Rouge, excusé (non représenté),
Mme Christine Rougerie, excusée (représentée).

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture

À Ussel, le 11/07/2017

Le président,



Françoise Béziat est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 76 // pouvoir(s) = 19 // votants = 95

Décision modificative n°2 au budget principal

Le président indique que l'adoption d'une décision modificative n° 2 au budget primitif 2017 est rendue nécessaire pour inscrire des crédits supplémentaires pour :

- intégrer les montants des créances irrécouvrables ;
- inscrire des crédits supplémentaires pour intégrer dans le Budget annexe le solde créditeur de 20 836,95 € au compte 1068 de la ZA des Alouettes ;
- inscrire des crédits en investissement au titre des dépenses imprévues pour financer les travaux en lien avec la gestion des milieux aquatiques (non budgété) ;
- inscrire des crédits supplémentaires pour les travaux d'aménagement de la surface ZAC des tuileries et ruisseau perdu suite à l'acceptation d'un avenant ;
- inscrire des crédits pour financer l'aménagement numérique réalisé par Dorsal en Creuse ;
- inscrire des crédits pour l'implantation de signalétique touristique sur le territoire de l'ex-CC Val Plateaux Bortois. En effet, bien que le devis ait été signé en décembre 2016, la somme n'a pas pu être prise en compte dans les restes à réaliser car les crédits ouverts au budget principal 2016 (chapitre 21) étaient insuffisants.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES					
Chapitre	Nature	Fonction	Intitulé	BP + DM	DM n°2
65	6541	020	Créances admises en non-valeur	0,00	+ 1 000,00
65	65548	020	Autres contributions	391 500,00	+ 5 000,00
67	678	020	Autres charges exceptionnelles	846 843,00	- 249 128,00
023	023	01	Virement de la section d'investissement	142 207,63	+ 263 965,00
TOTAL DÉPENSES					+ 20 837,00
RECETTES					
Chapitre	Nature	Fonction	Intitulé	BP + DM	DM n°2
75	7551	01	Excédent des budgets annexes à caractère administratif	0,00	+ 20 837,00
TOTAL RECETTES					+ 20 837,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES					
Chapitre	Nature	Fonction	Intitulé	BP + DM	DM n°2
23	2315	822 (op.222)	Installations, matériel et outillage techniques	89 768,08	+ 11 213,00
21	2158	95	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 667,96	+ 21 694,00
204	2041513	020	Autres groupements -Projets d'infrastructures d'intérêt	0,00	+ 60 221,00

			national		
020	020	020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	+ 150 000,00
				TOTAL DÉPENSES	+ 243 128,00

RECETTES					
Chapitre	Nature	Fonction	Intitulé	BP + DM	DM n°2
27	27638	01	Autres établissements publics	197 800,00	- 20 837,00
021	021	01	Virement de la section de fonctionnement	142 207,63	+ 263 965,00
				TOTAL RECETTES	+ 243 128,00 €

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la décision modificative n°2 au budget primitif 2017.

Pour extrait conforme,
À Neuvic, le 29 juin 2017
Le président,
Pierre Chevalier

